



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 du vendredi 26 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 26 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée 19 février 2021.

Présents : COTTAREL Guy-Noël – GARIOUD Christian – JACQUET Patricia – LEGLISE Sébastien – PADEY Guillaume - REVOL Gilbert

Absents excusés : BLANCHET Alain (pouvoir à JACQUET Patricia), BONASSI Stéphane, MIGUET Corinne

Absentes : ALMAÍDA Marie - GONSETH Mathilde

Gilbert REVOL est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Compte de gestion 2020

(Délibération 02-2021)

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des 2 documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Approbation du compte administratif 2020

(Délibération n°03-2021)

Madame Patricia JACQUET, adjointe au maire en charge des finances, rend compte de la réalisation des dépenses et des recettes de l'année précédente et présente le compte administratif 2019, lequel se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	69 667.70€	0.00€	0.00€	393 715.32€	69 667.70€	393 715.70€
Opérations de l'année 2019	15 908.97€	0.00€	0.00€	116 949.80€	15 908.97€	116 949.80€
Totaux	85 576.67€	0.00€	0.00€	510 665.12€	85 576.67€	510 665.12€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€			0.00€	0.00€
Totaux cumulés	85 576.67€	0.00€	0.00€	510 665.12€	85 576.67€	510 665.12€
Résultats définitifs	85 576.67€	0.00€	0.00€	510 665.12€	0.00€	425 088.45€

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le compte administratif 2020.

III. Affectation des résultats 2020

(Délibération n°04-2021)

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé au 31/12/2019	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Montants pour l'affectation de résultat
Section investissement	- 69 667.70€		-15 908.97€		-85 576.67 €
Section fonctionnement	463 393.02€	69 667.70 €	116 949.80€		510 665.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de 510 665.12 € sur le budget primitif 2021 comme suit :

- pour 85 576.67€ à la couverture du déficit d'investissement (c/1068 recette)
- et 425 088.45€ reportés en section fonctionnement (article 002 recette)

IV. Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant vote du budget primitif 2021

(Délibération n°05-2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- **PRÉCISE** que ces dépenses d'investissement concernent le paiement des factures suivantes :
 - * à l'entreprise MOSAÏC pour l'achat d'un poste informatique pour le secrétariat de mairie – montant 1722€ TTC – compte 2183
- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget 2021.

V. Programmation des travaux ONF – année 2021

(Délibération n°2021-06)

Le Maire présente au Conseil Municipal la programmation des actions prévues par l'O.N.F sur la commune de Loisieux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers prévus sur les hameaux de la Montagne pour un montant de 1750,00€ HT.

VI. Mission de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Savoie : prolongation de la convention

(Délibération n°2021-07)

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation nationale de médiation préalable obligatoire.

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 novembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

VII. Protection sociale complémentaire : convention de participation pour le risque « prévoyance » avec le centre de gestion de la Savoie

(Délibération n°2021-08)

Monsieur le Maire rappelle que les agents communaux bénéficient d'une protection sociale complémentaire, financée en partie par la commune (pour rappel 3.00€/mois/agent).

Le Centre de gestion de la Savoie gère, pour le compte des collectivités qui le demandent, la procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque « Prévoyance », ce qui permet de bénéficier de prix avantageux à grande échelle.

Cette convention arrive à échéance, un nouvel appel d'offre doit être lancé par le Centre de Gestion. Le maire demande au conseil l'autorisation de signer tous documents utiles à cette consultation.

Accepté à l'unanimité des présents.

VIII. Questions diverses

• Travaux de voirie

Le département va procéder à la reprise de l'enrobé sur la RD 40 de l'Épine à la Croix en 2021.

• 15^{ème} ronde historique du Mont du Chat

L'association Team73 a adressé une demande d'autorisation pour emprunter la route du Mont Tournier à l'occasion de la course, sur le modèle du parcours 2020.

Un avis favorable est donné. La route du Mont Tournier sera donc coupée à la circulation le samedi 10 juillet 2021 de 13h30 à 20h.

• Période de pollution

Le Maire présente l'arrêté préfectoral qui place le département de la Savoie en vigilance pollution niveau 2. Les mesures sont applicables jusqu'à nouvel ordre, notamment

- Pour le secteur de la construction l'interdiction des travaux générateurs de poussières
- L'interdiction d'étendre du lisier pour le secteur agricole (concerne aussi les pesticides)
- La circulation différenciée dans certains secteurs du département.

• Arbres tombés à la Basse et à la Montagne durant l'été 2019.

Ces arbres avaient été mis en vente en février 2020 voire CR du Conseil Municipal de février 2020.

Aujourd'hui ces arbres sont dans les épines et deux acquéreurs se sont manifestés au prix de 40€ le m3 pour les chênes de dia 35 et 40 et de 50€ le m3 pour les chênes de dia 50 et 55.

Les autres arbres d'essences différentes seront donnés aux affouagistes.

• Changement du système de collecte des ordures ménagères

Le Maire rappelle le changement du système de collecte des ordures ménagères par la Communauté de communes de Yenne. Ce changement provoque beaucoup de mécontentements à gérer à l'accueil de la CCY ainsi que de nombreux courriers.

Fin de la séance 21h40

Le Maire
Christian GARIOUD

